



MAIRIE DE VALLE DI MEZZANA
20 167 VALLE DI MEZZANA
Tél : 04.95.25.61.94
Fax : 04.95.53.71.59
Mail : valle-di-mezzana@orange.fr

Valle-Di-Mezzana, le 1^{er} octobre 2019

COUPLIER ARRIVÉE
LE 7/10/2019
N° 09-886.....

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,
Collectivité de Corse
22 cours GRANDVAL - B.P. 215
20 187 AJACCIO Cedex 01

Courrier recommandé avec accusé de réception

Objet - Nouvelle cartographie des Espaces Agricoles Stratégiques du PADDUC
Avis et contre-proposition de la commune de VALLE-DI-MEZZANA

Monsieur le Président,

Je l'honneur de vous transmettre ci-joint l'avis de la commune de VALLE-DI-MEZZANA sur la nouvelle cartographie des Espaces Agricoles Stratégiques du PADDUC, accompagné d'une contre-proposition.

Je reste à votre disposition pour toute précision sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre-Jean POGGIALE,

Maire de VALLE-DI-MEZZANA



P.J.

Avis et contre-proposition de la commune de VALLE-DI-MEZZANA sur la nouvelle cartographie des ESA-PADDUC
Fichiers SIG sur clef USB

Collectivité de Corse



Valle-di-Mezzana

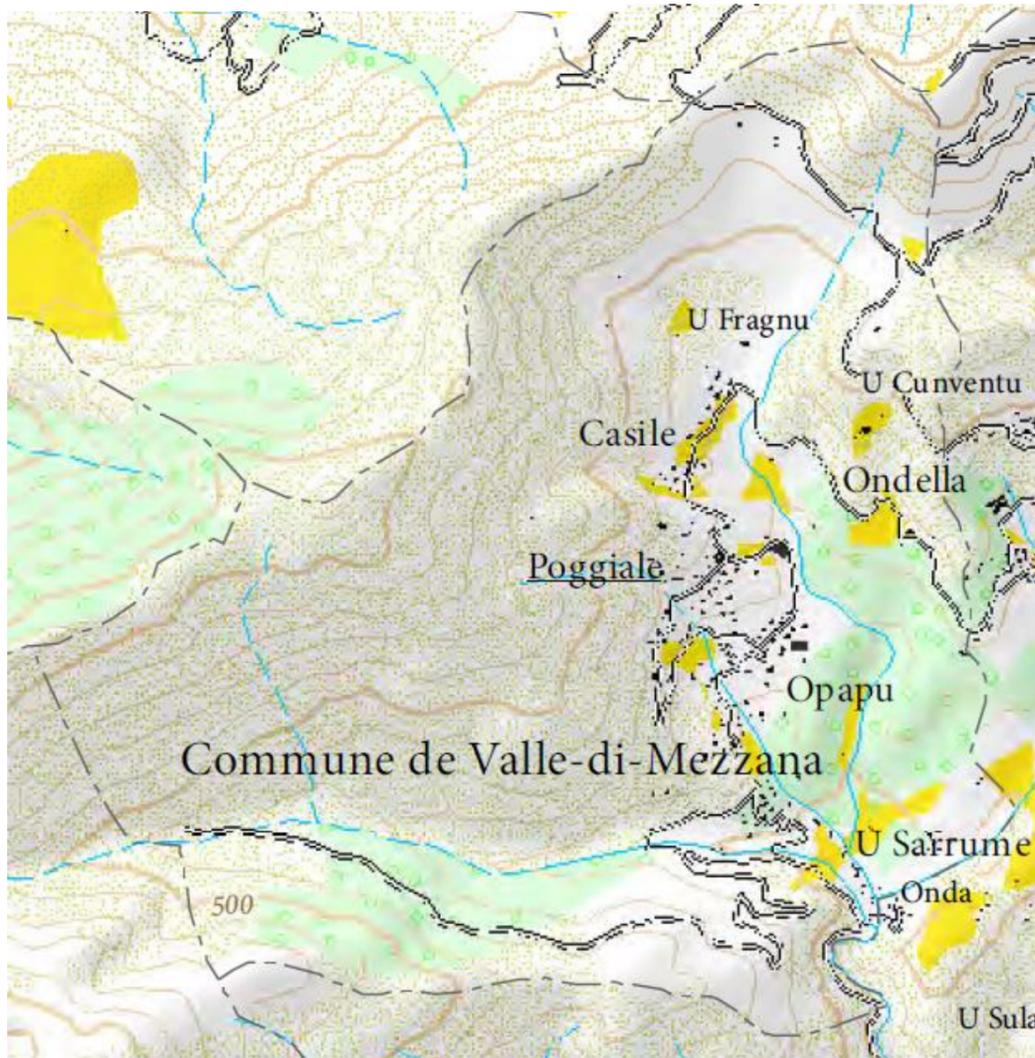
**Avis & Proposition de modification du nouveau
Périmètre des ESA du Padduc
Contre-proposition commune**



Septembre 2019

Proposition de modification périmètre ESA : commune de VALLE-DI-MEZZANA

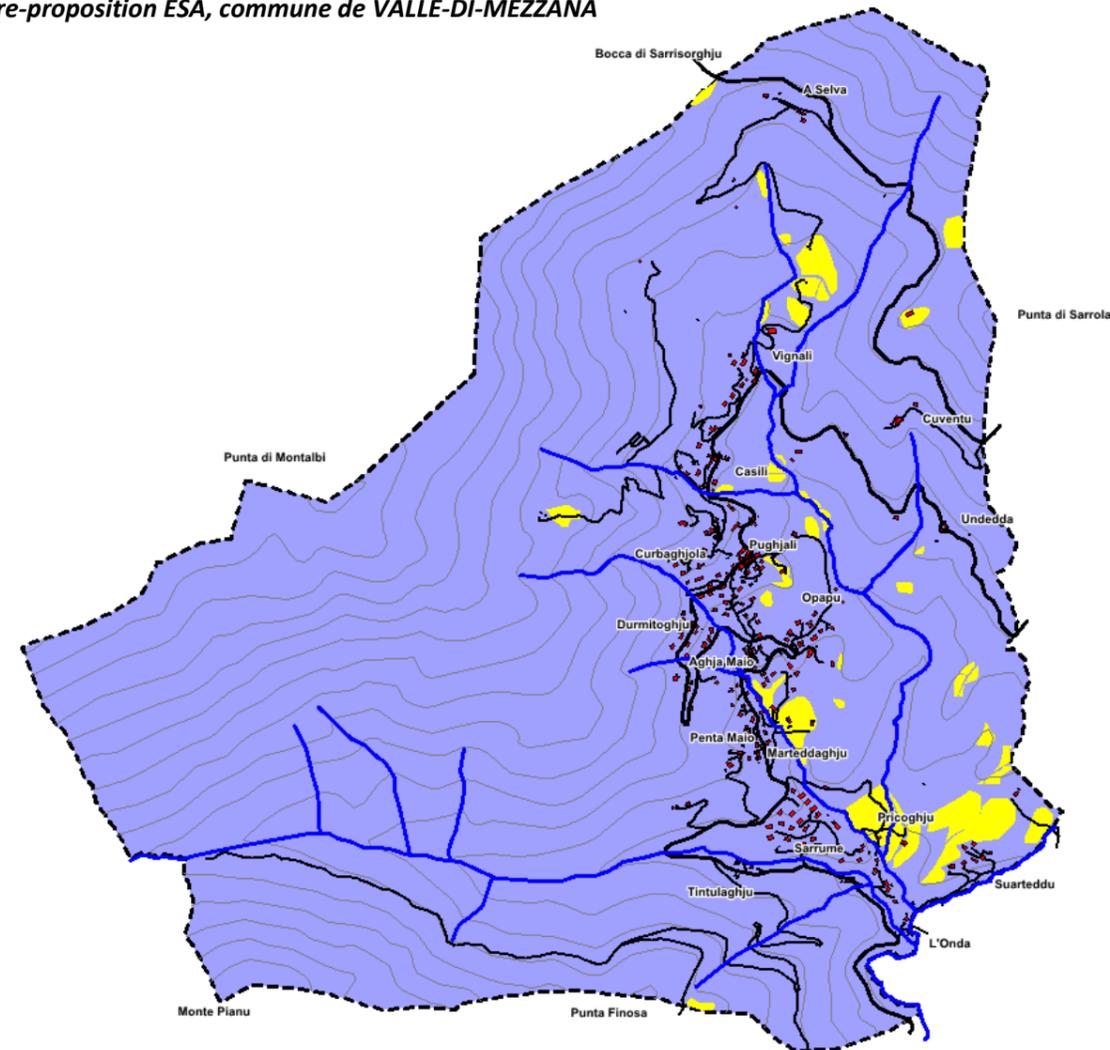
Proposition modification ESA - AUE



ESA (AUE) : 18ha.

ESA proposition commune de Valle-di-Mezzana : 18ha

Contre-proposition ESA, commune de VALLE-DI-MEZZANA



Contre-proposition Valle-di-Mezzana : 18ha

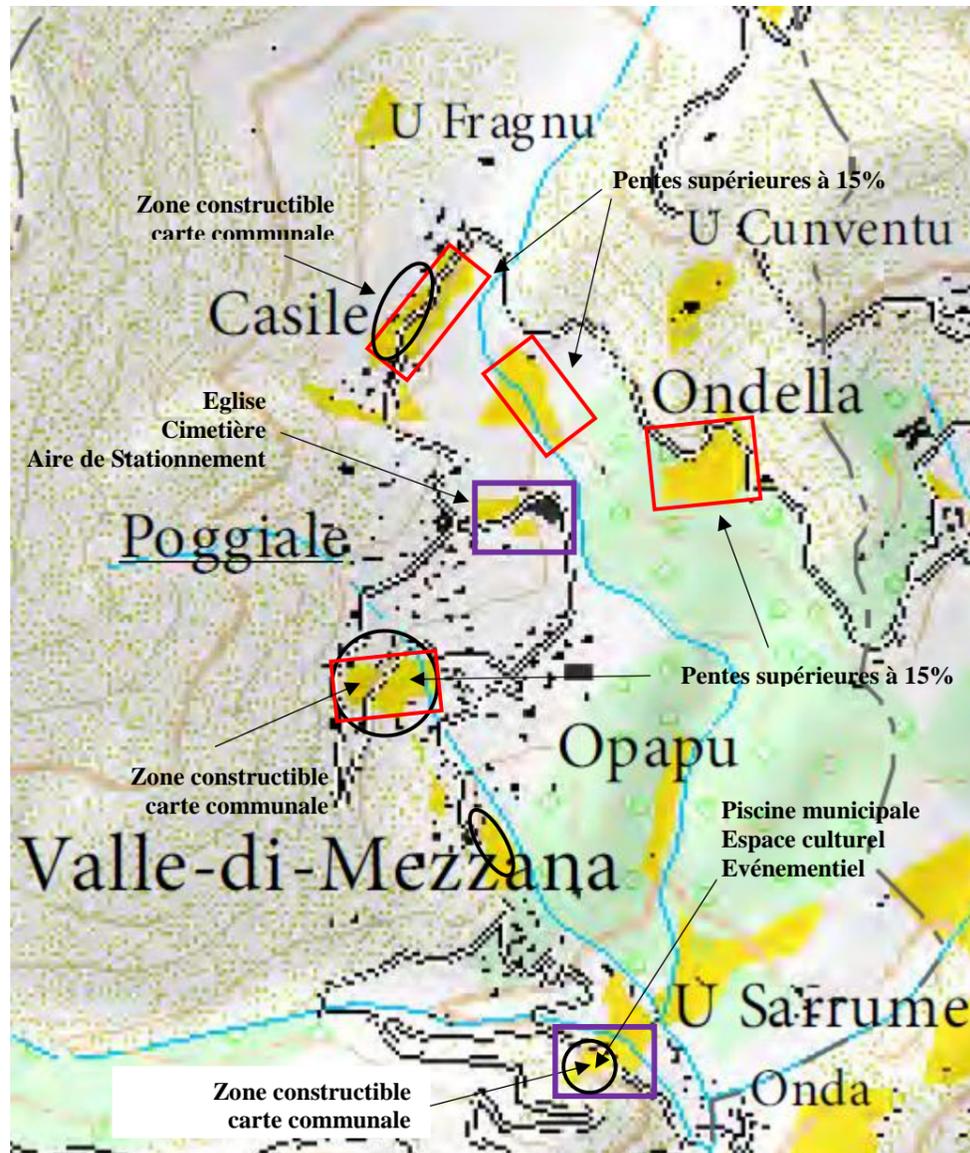
Modalités de délimitation des ESA :

- ❖ Pentes inférieures à 15% avec
- ❖ Espace améliorables à forte potentialité.
- ❖ Espaces améliorables de potentialités moyennes.
- ❖ Espaces agricoles (1982 –Sodeteg).
- ❖ Absence d'espaces irrigables (réseau OEHC).

Ce chiffre ne tient pas compte du périmètre de la carte communale opposable (dans le cas contraire, le chiffre serait attendu serait inférieur à 18ha). Aussi, un travail pointu a permis de sortir les bâtiments, la voirie et les cours d'eau de la dispersion des ESA. Les éléments de planification urbaine ainsi que les bâtiments et les équipements publics ont également délibérément été soustraits de la nouvelle dispersion des ESA.

Si on applique ce travail avec une nouvelle dispersion plus appropriée et respectueuse des postulats page 48 du livret IV réglementaire du Padduc , en tenant compte des pentes inférieures à 15% , des potentialités agraires et partiellement du périmètre des zones constructibles de la carte communale opposable avant l'approbation du Padduc, on retrouve la chiffre attendu par le document Régional sans perturber le fonctionnement du territoire et des hommes avec une transcription bien plus réaliste des espaces agraires sensibles.

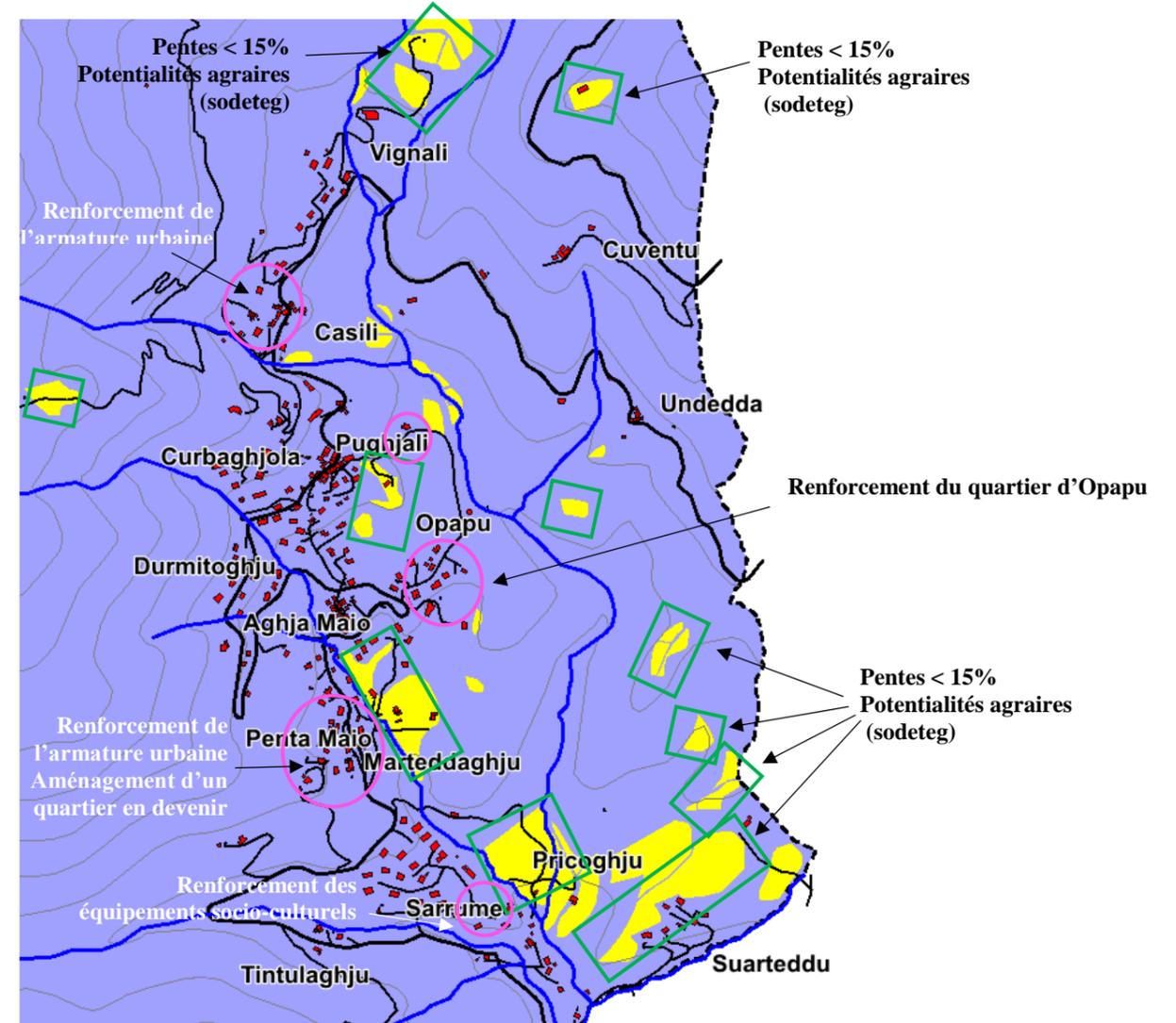
Proposition modification ESA – AUE et commentaires commune de Valle-di-Mezzana



Un souci d'appréciation

- ❖ Des pentes de moins de 15%.
- ❖ Des potentialités agraires (base Sodeveg).
- ❖ Zones constructibles de la carte communale opposable (2005) avant approbation du Padduc.
- ❖ Équipements publics.
- ❖ Infrastructures publiques.

Contre-proposition ESA, commune de Valle-di-Mezzana



Programmation

- Renforcement des densités et extension des quartiers.
- Aménagement de piazzette et lieux de rencontres.
- Organisation du stationnement.
- Mixité de l'habitat.
- Mixité sociale et mixité urbaine.

Conclusion

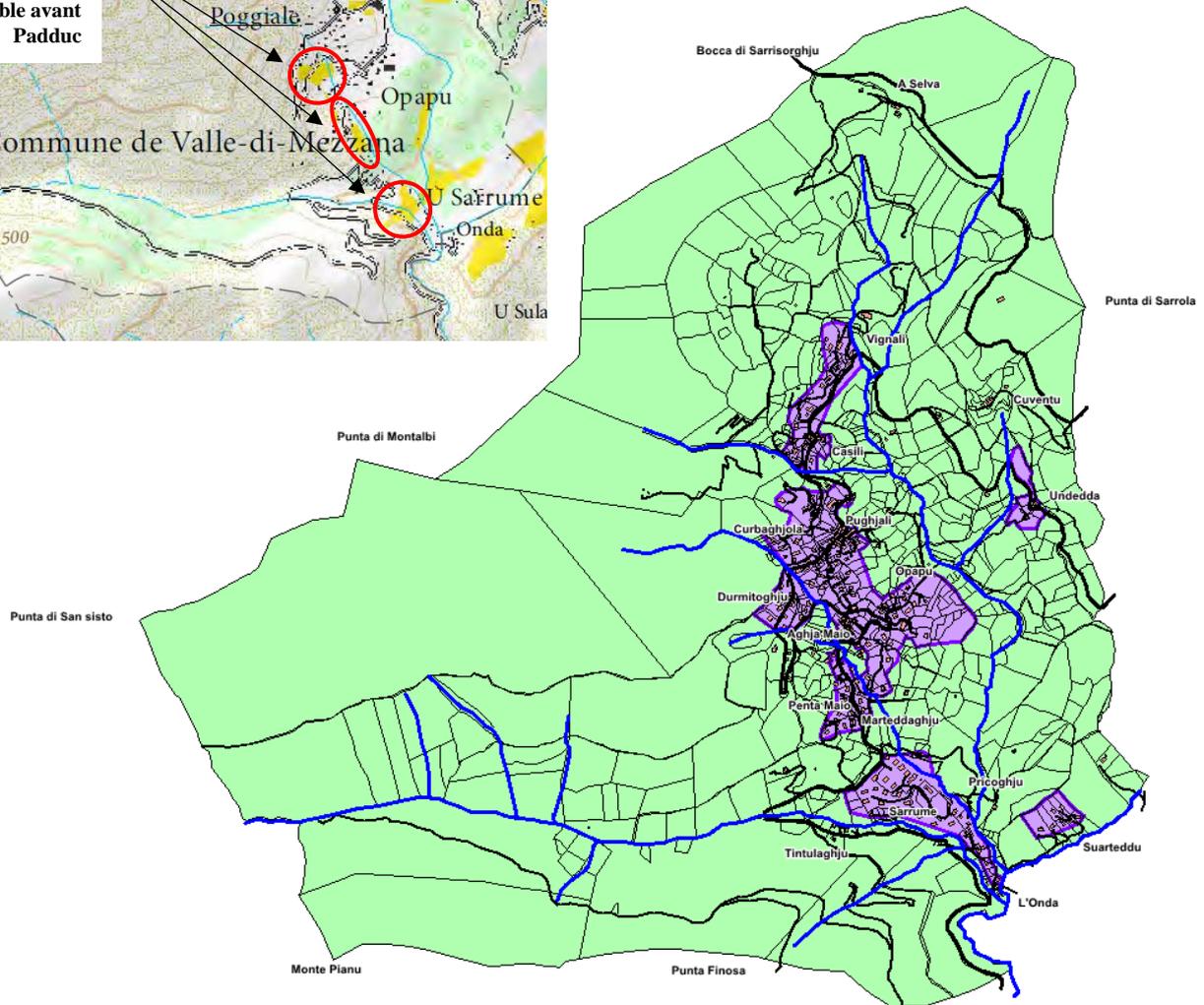
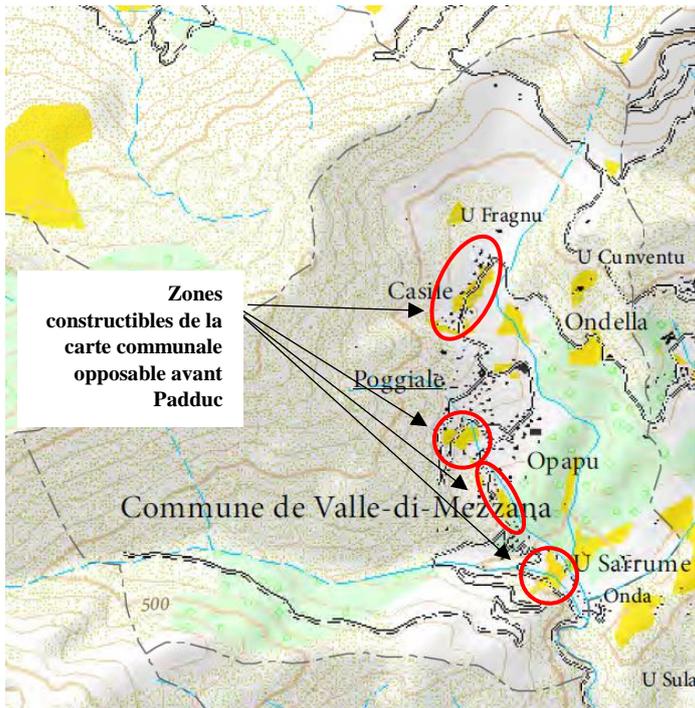
Ce dossier constitue l'avis de la commune de Valle-di-Mezzana et ses amendements en réponse au courrier en date du 10 juillet 2019. La commune de Valle-di-Mezzana souhaite apporter quelques remarques quant au projet de cartographie relevant des modifications de la carte des ESA du Padduc arrêté par délibération du Conseil Exécutif de Corse n°ARR 19/364 CE en date du 2 juillet 2019.

1. La nouvelle proposition de périmètre ESA de l'AUE ne semble pas tenir compte des pentes de moins de 15% comme facteur déterminant à la base des espaces stratégiques agricoles sur de multiples secteurs et outrepassé ce postulat pourtant inscrit au Padduc page 48 du Livret IV réglementaire. A contrario, sur certains secteurs il semblerait que la notion de pente inférieure à 15% ne soit pas retenue malgré la présence de potentialités agraires.
2. Certains équipements publics (piscine municipale, cimetière, église) alors en place, quelques constructions résidentielles d'habitat permanent, certes plus récents sont couverts par des ESA et tronquent la réalité et le chiffre officiel.
3. Les zones constructibles de la carte communale de 2005, opposable avant l'approbation du Padduc (2015) n'ont pas été prises en compte dans la dispersion des ESA alors qu'il s'agit d'un postulat pourtant inscrit au Padduc page 48 du Livret IV réglementaire.
4. La dispersion des ESA ne tient pas compte de la présence de bâtiments, des voiries de circulation enrobées, des pistes et chemins, ni des cours d'eau, ce qui tronque la réalité du territoire et à fortiori la mise en compatibilité les ESA de la commune, la dispersion et le volume retenus par le Padduc.

En toute objectivité, il incomberait aux services compétents de procéder à la modification de la dispersion des ESA sur le territoire de la commune de Valle-di-Mezzana en vertu d'une meilleure traduction des modalités d'une application géomatique sur le territoire et dans un souci de mise en compatibilité, de représentation concrète suivant la morphologie et des caractéristiques du territoire et plus particulièrement du respect des postulats mêmes inscrits au Padduc.

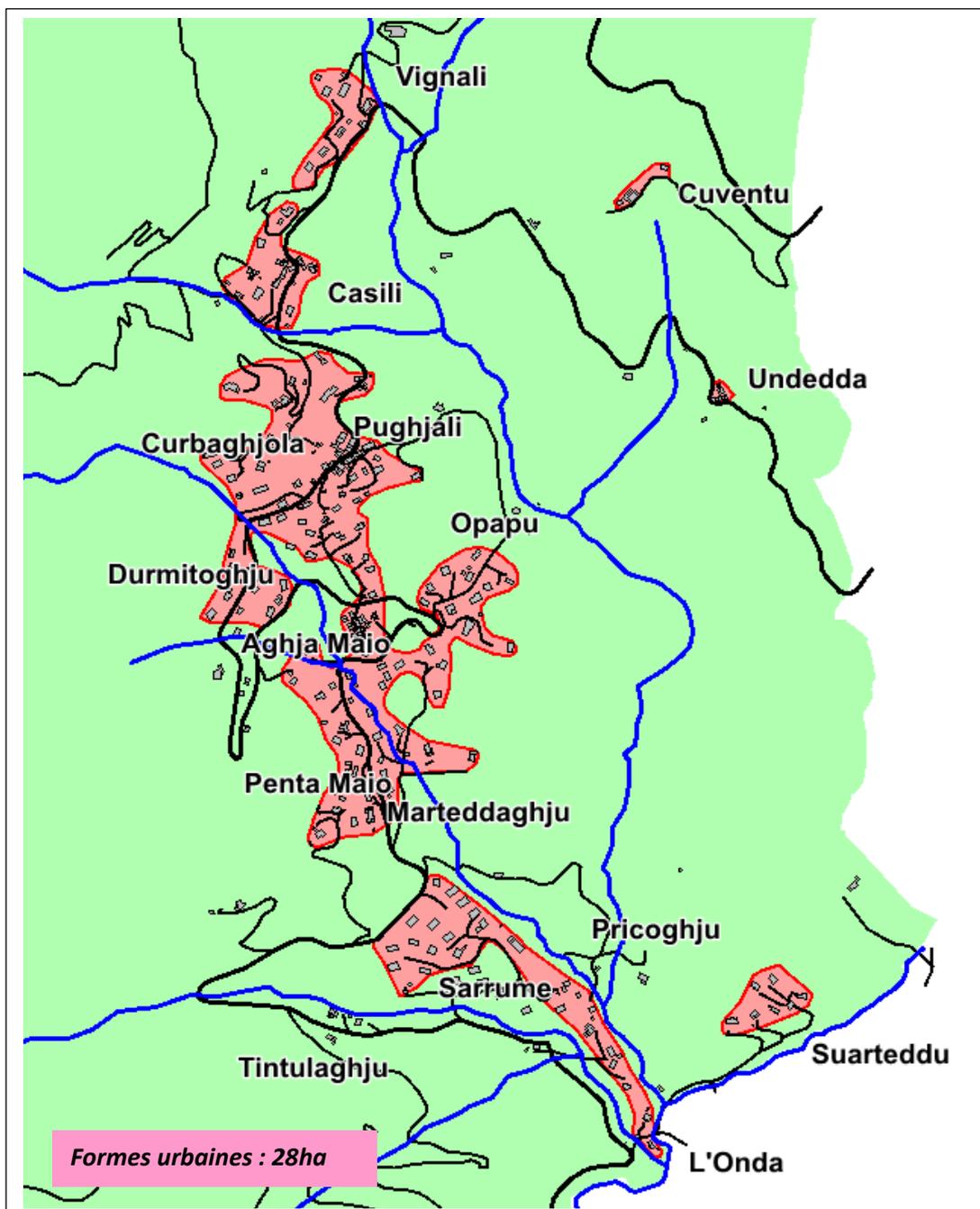
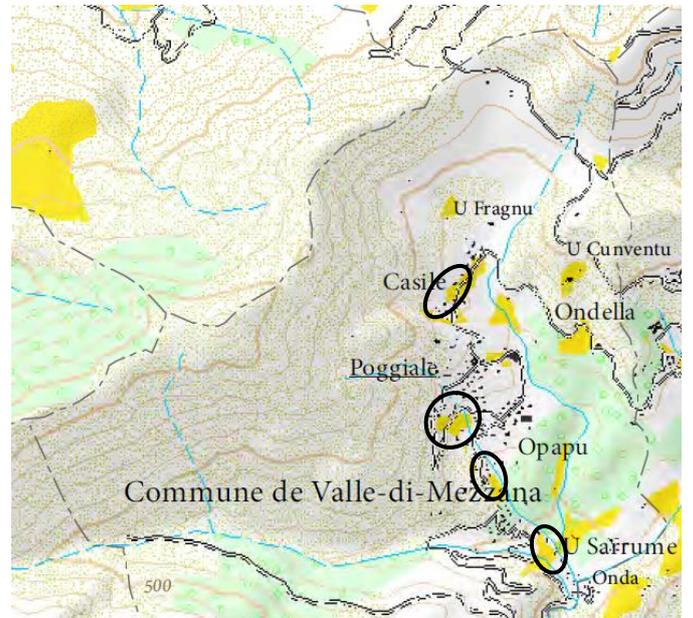
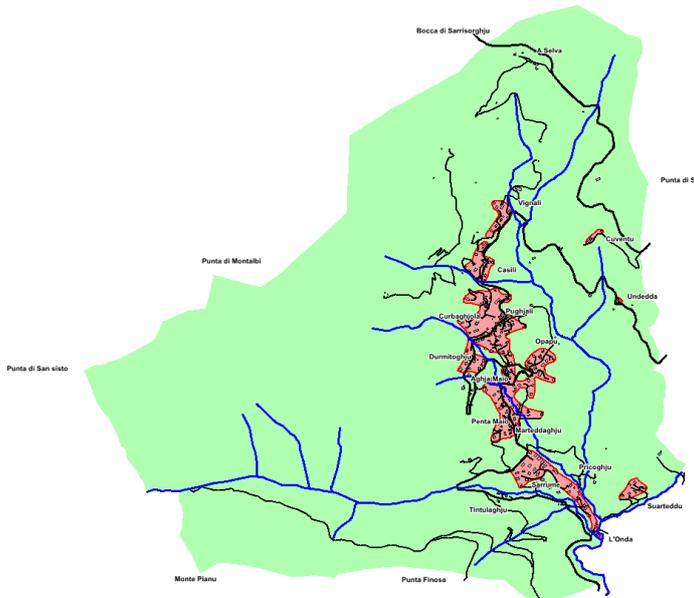
C'est pourquoi la commune de Valle-di-Mezzana sollicite toute l'attention de l'AUE afin de prendre en considération ses observations et les amendements développés dans la présente note et repose toute sa confiance sur les services compétents et des décideurs de l'AUE et de la Cdc.

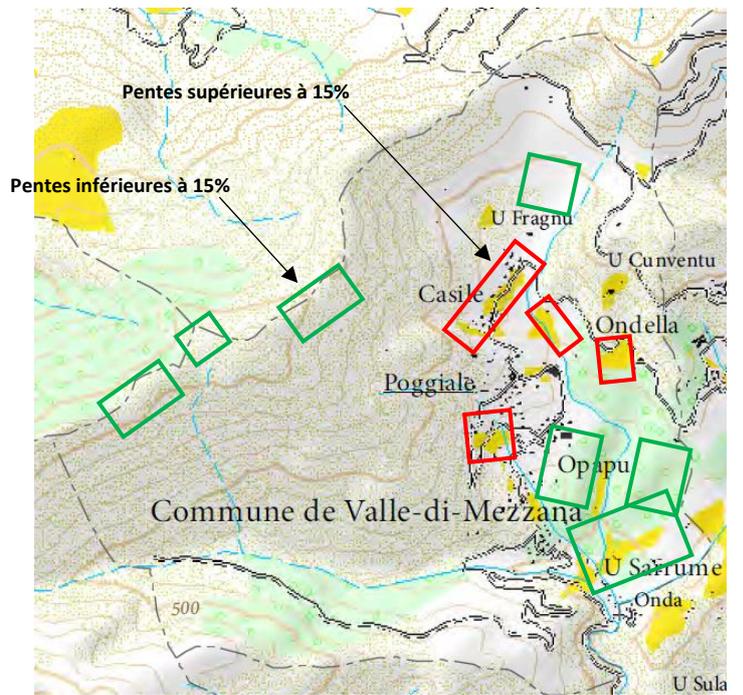
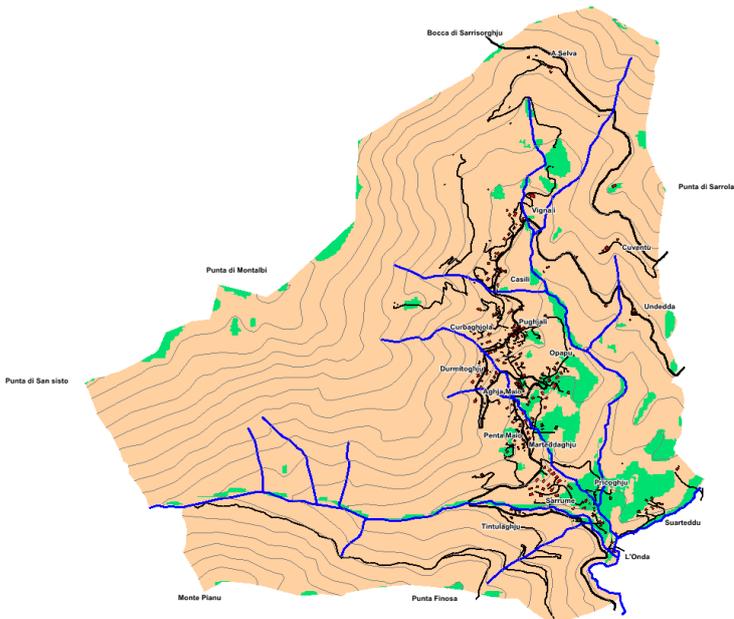
Annexes



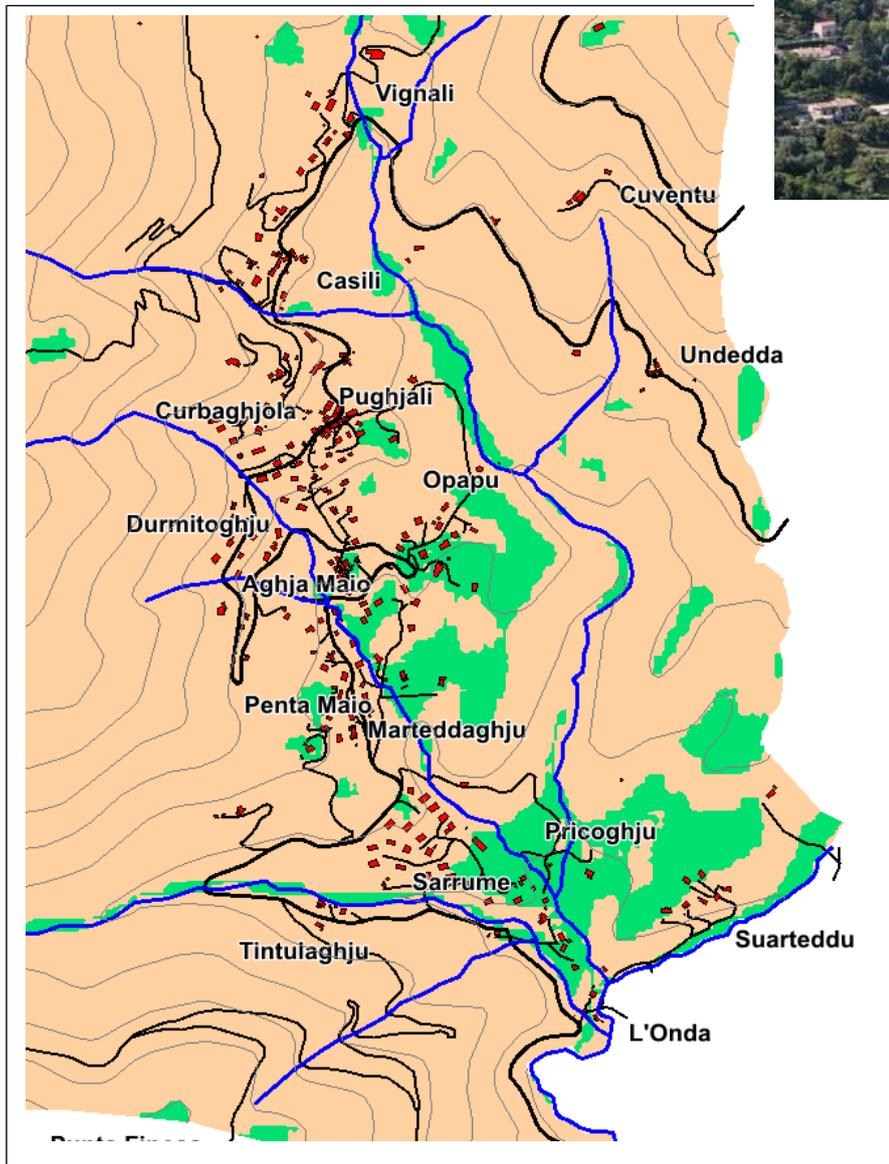
*Extrait carte communale opposable
Commune de Valle-di-Mezzana : 41,7 ha*



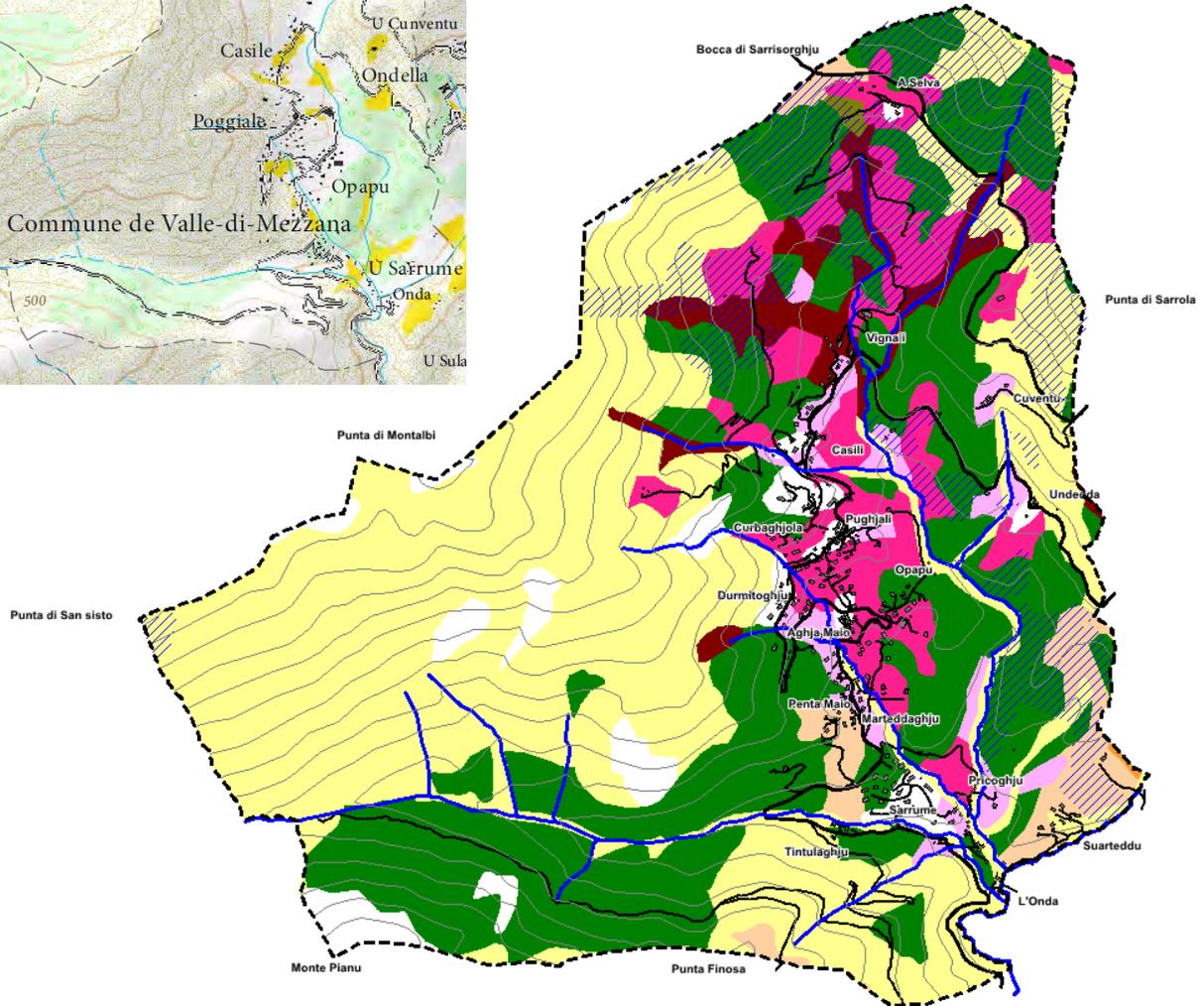
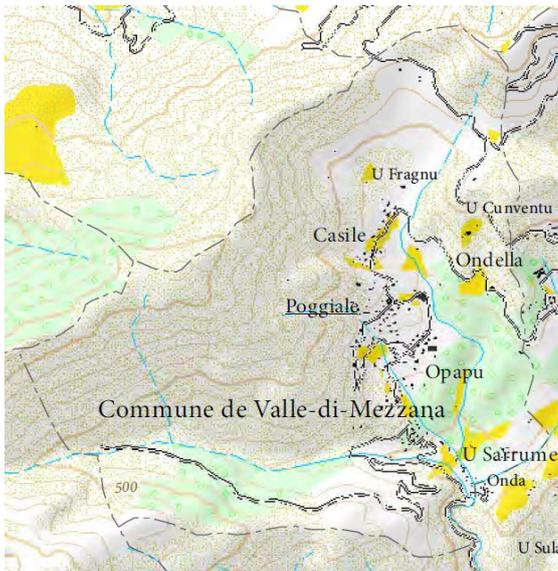




Pentes inférieures à 15% : 45ha
Pentes inférieures à 15% hors carte communale : 36ha
Pentes inférieures à 15% hors formes urbaines : 42ha



Zonage agro-sylvo-pastoral – Valle-di-Mezzana

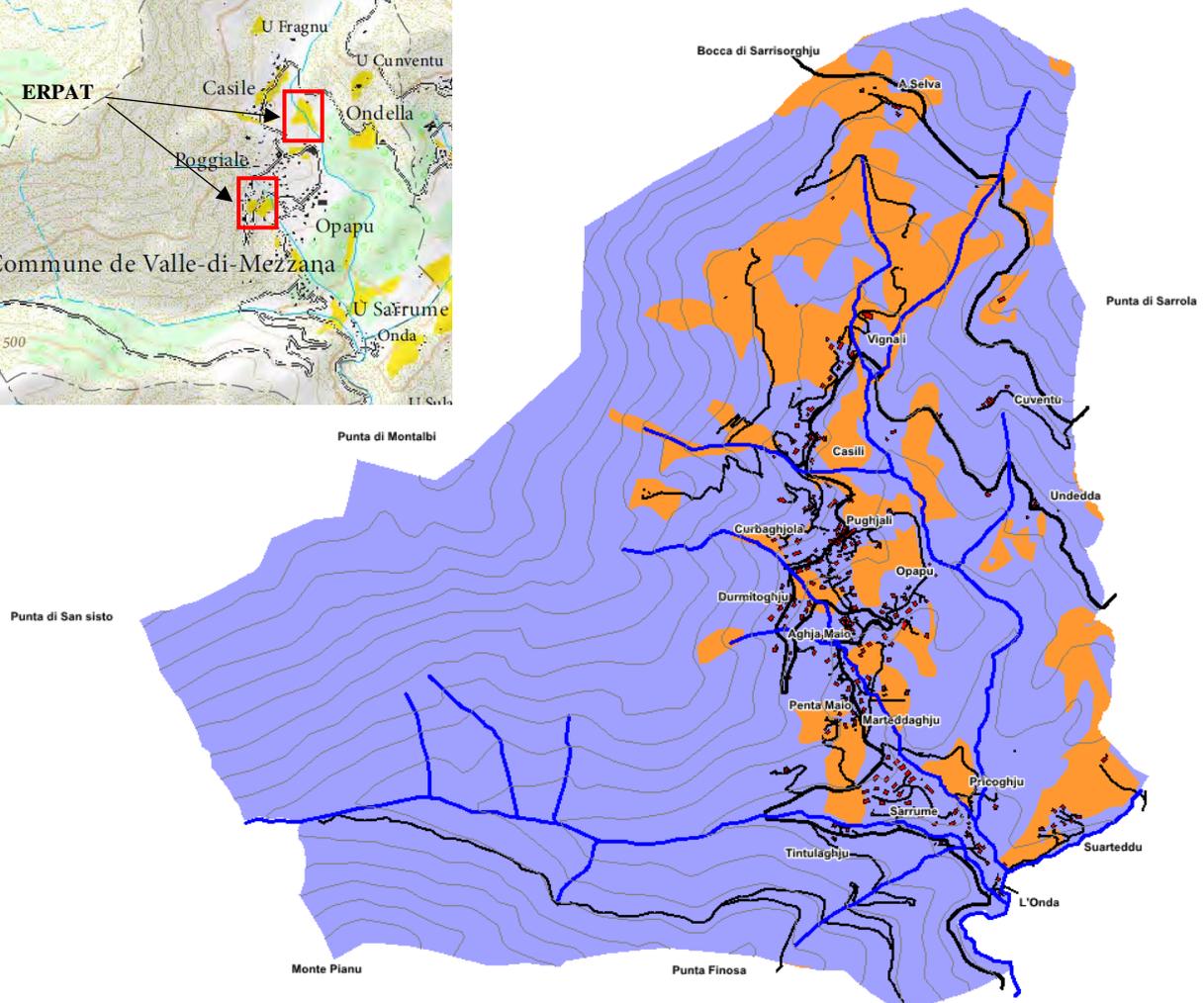
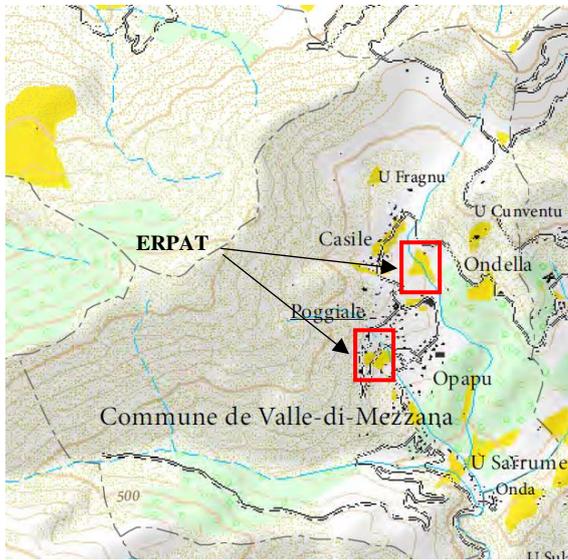


- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | Peuplements forestiers |  | Espaces améliorables à forte potentialité |
|  | Châtaigniers |  | Espaces améliorables de potentialité moyenne |
|  | Espaces de réserve |  | Espaces agricoles en 1982 |
|  | Espaces cultivables à forte potentialité |  | Déclarations de surface agricole |
|  | Espaces cultivables de potentialité moyenne | | |



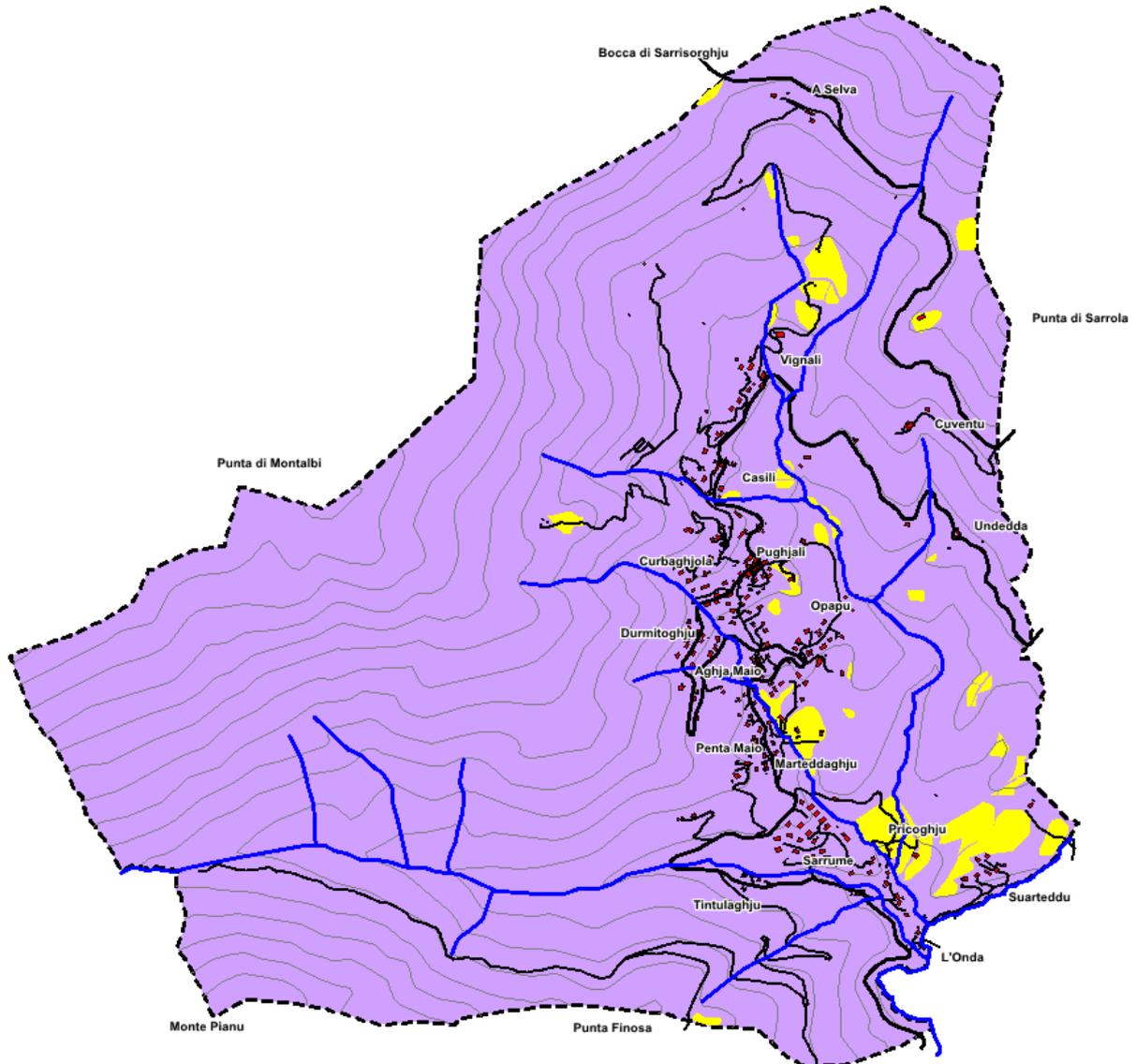
Les espaces de ressource pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle

Les ERPAT sont constitués par des espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels. Sur Valle-di-Mezzana, ils couvrent plus de 102ha. Ces espaces sont propices au pastoralisme extensif d'ovins-caprins, à l'arboriculture méditerranéenne sèche, à la viticulture et aux cultures de plantes aromatiques et médicinales.

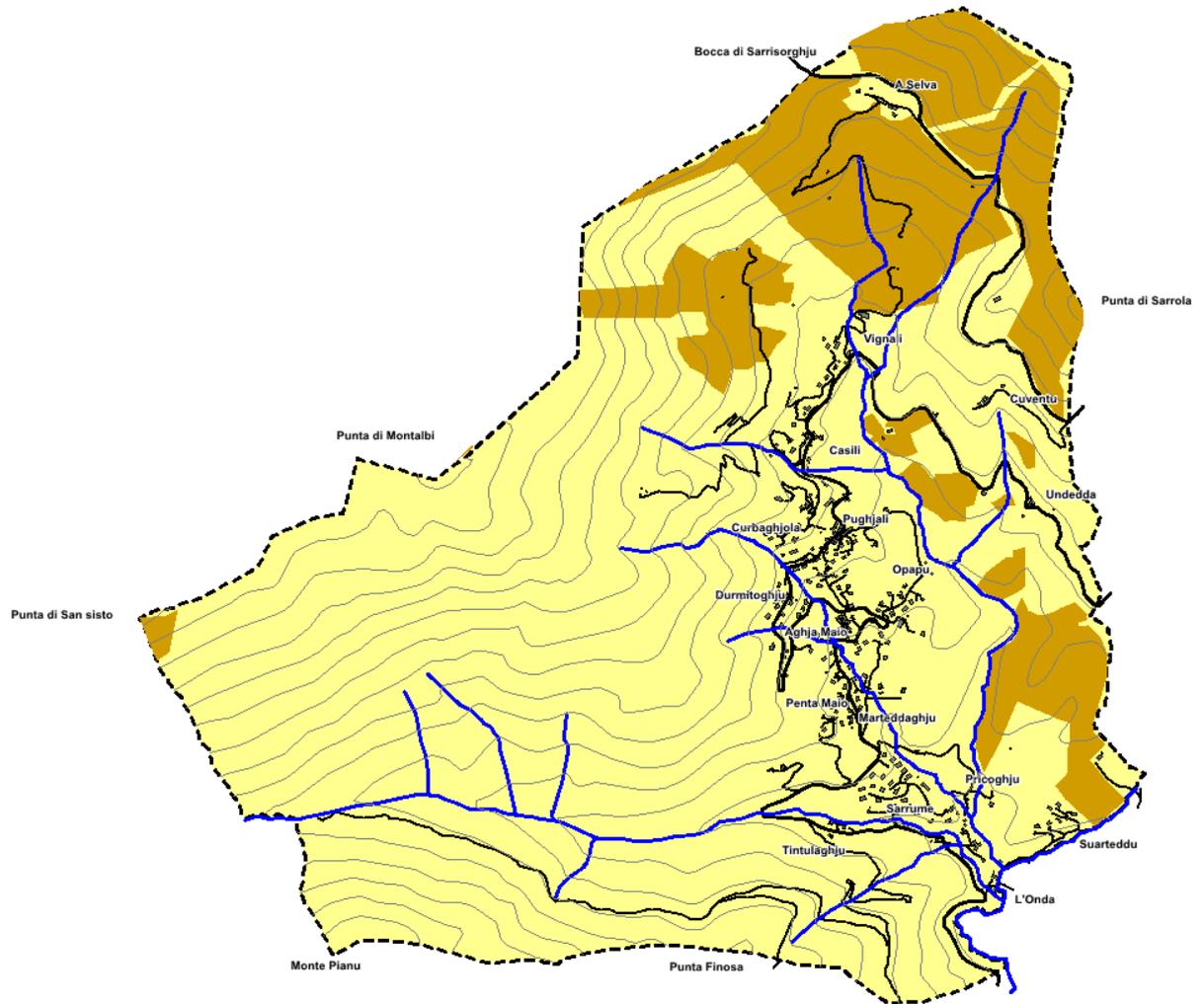


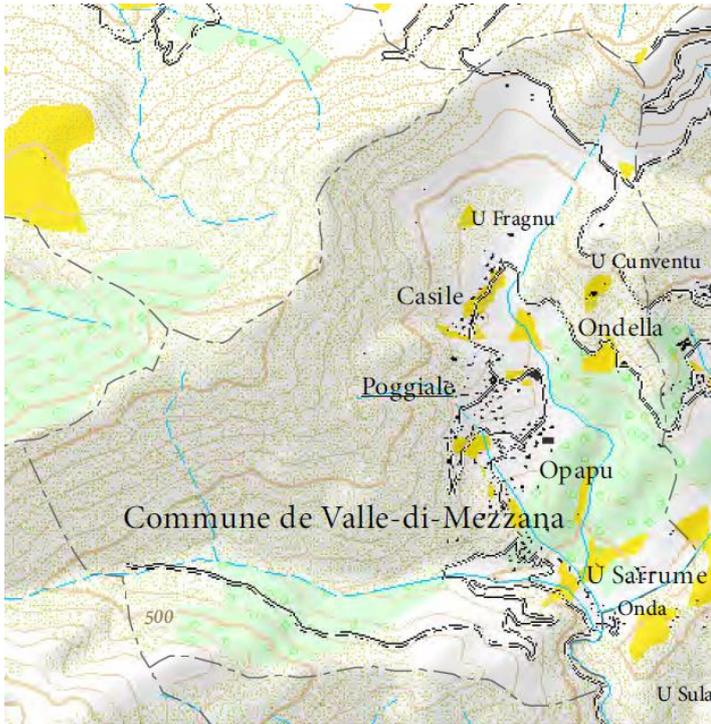
Les espaces stratégiques agricoles (ESA) – 18ha inscrits au Padduc
Modalités de mise en compatibilité avec le Padduc (18ha)

- Terrains mécanisables (moins de 15% de pentes) – 45ha.
- Terrains irrigables – *Aucun*.
- Terrains présentant des potentialités agraires.

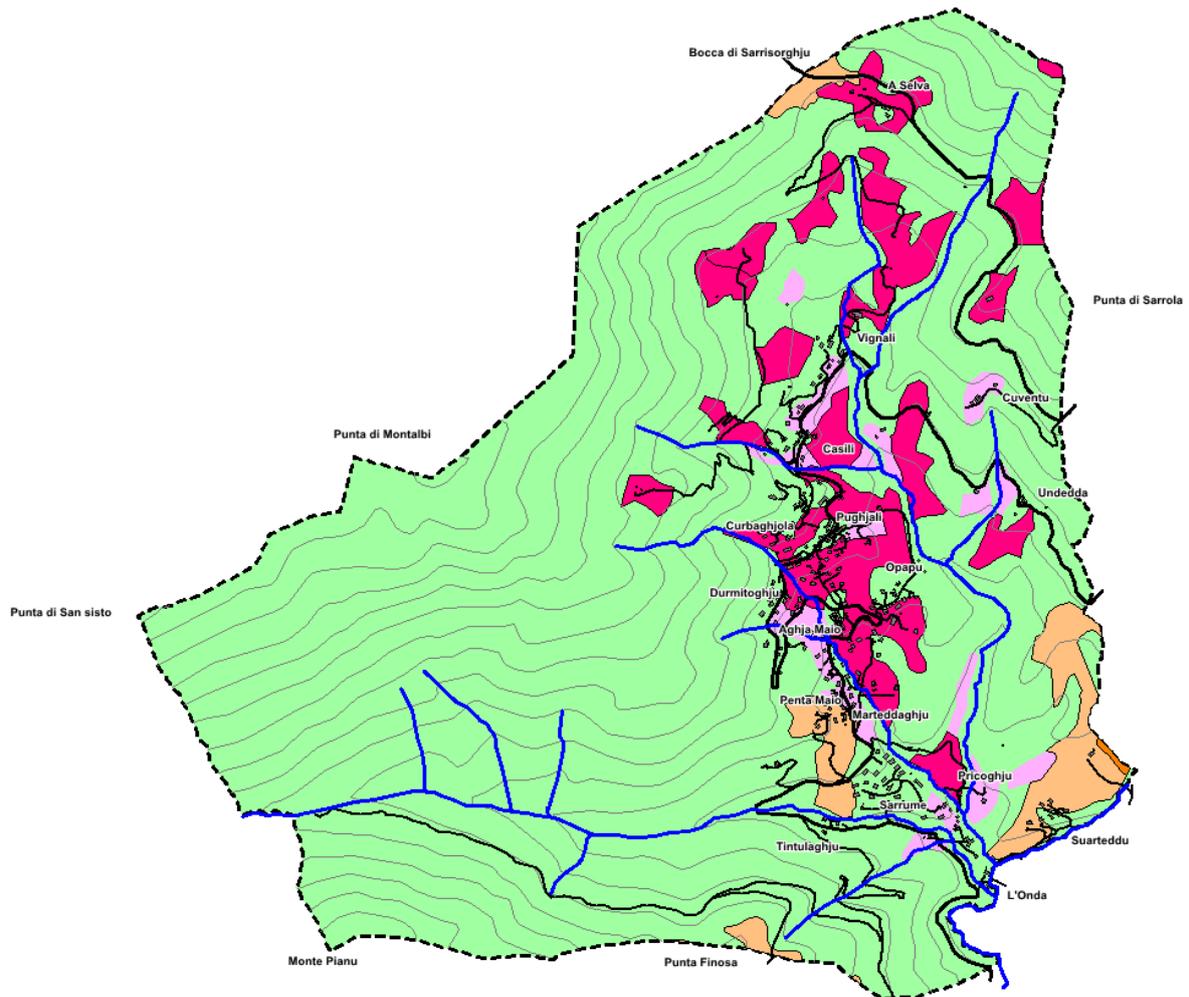


Carte des déclarations de surfaces agricoles, commune de Valle-di-Mezzana – 125ha.

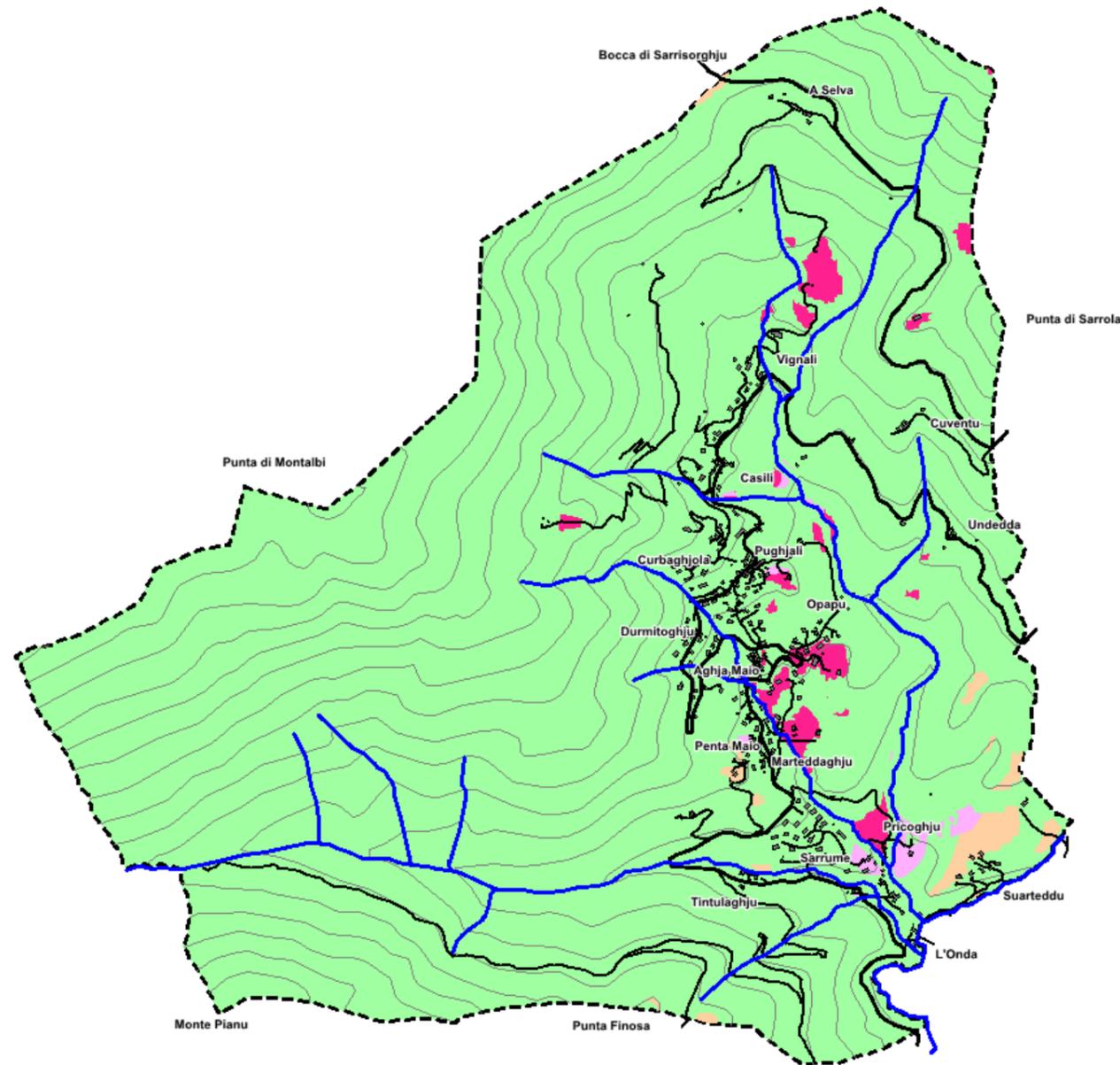




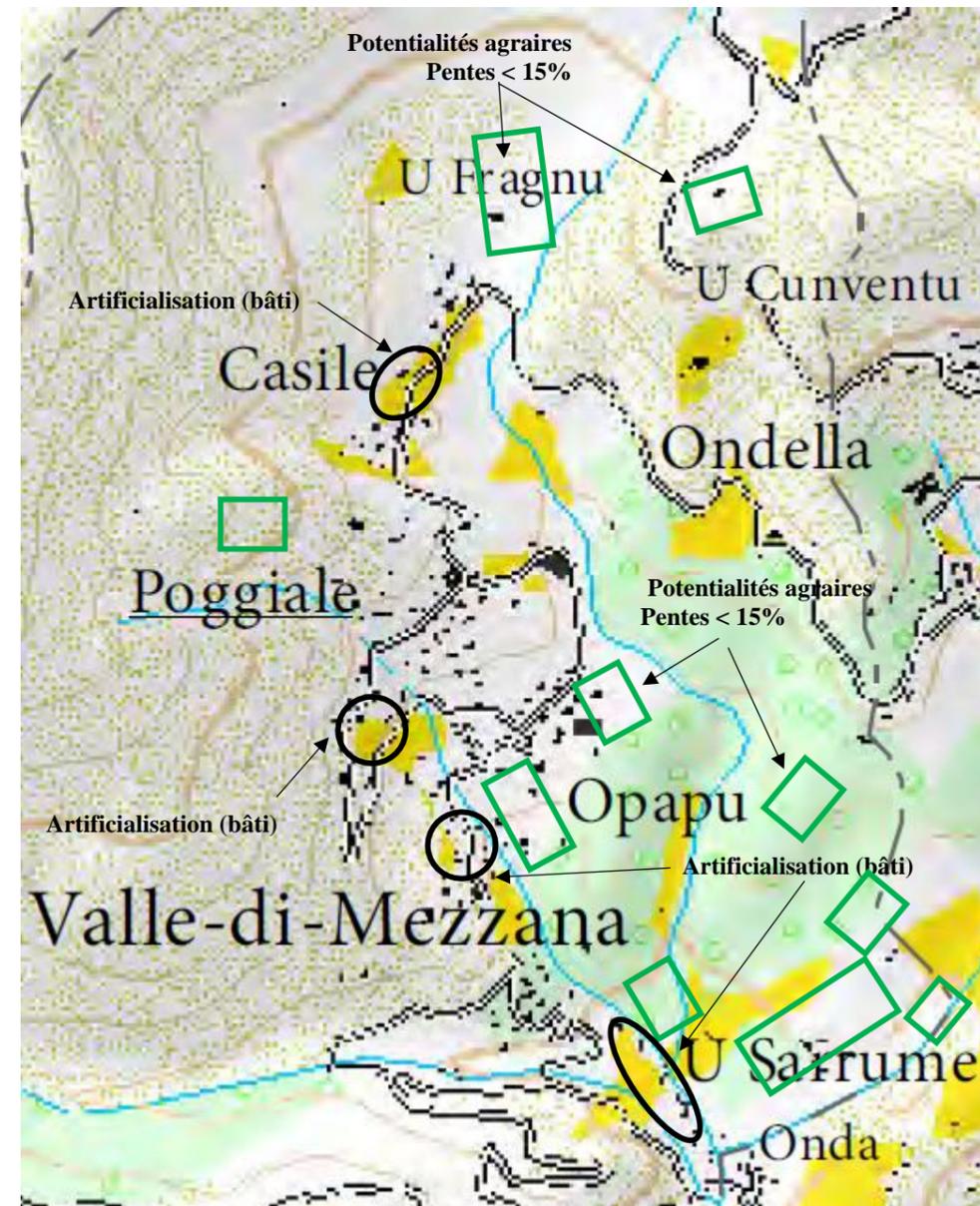
- Fortes potentialités améliorables : 64 ha
 - Potentialités améliorables moyennes : 23 ha
 - Potentialités cultivables moyennes : 0,3ha
 - Espaces agricoles en 1982 : 20ha
- Total potentialités agraires brutes : 107ha**



POTENTIALITES AGRAIRES

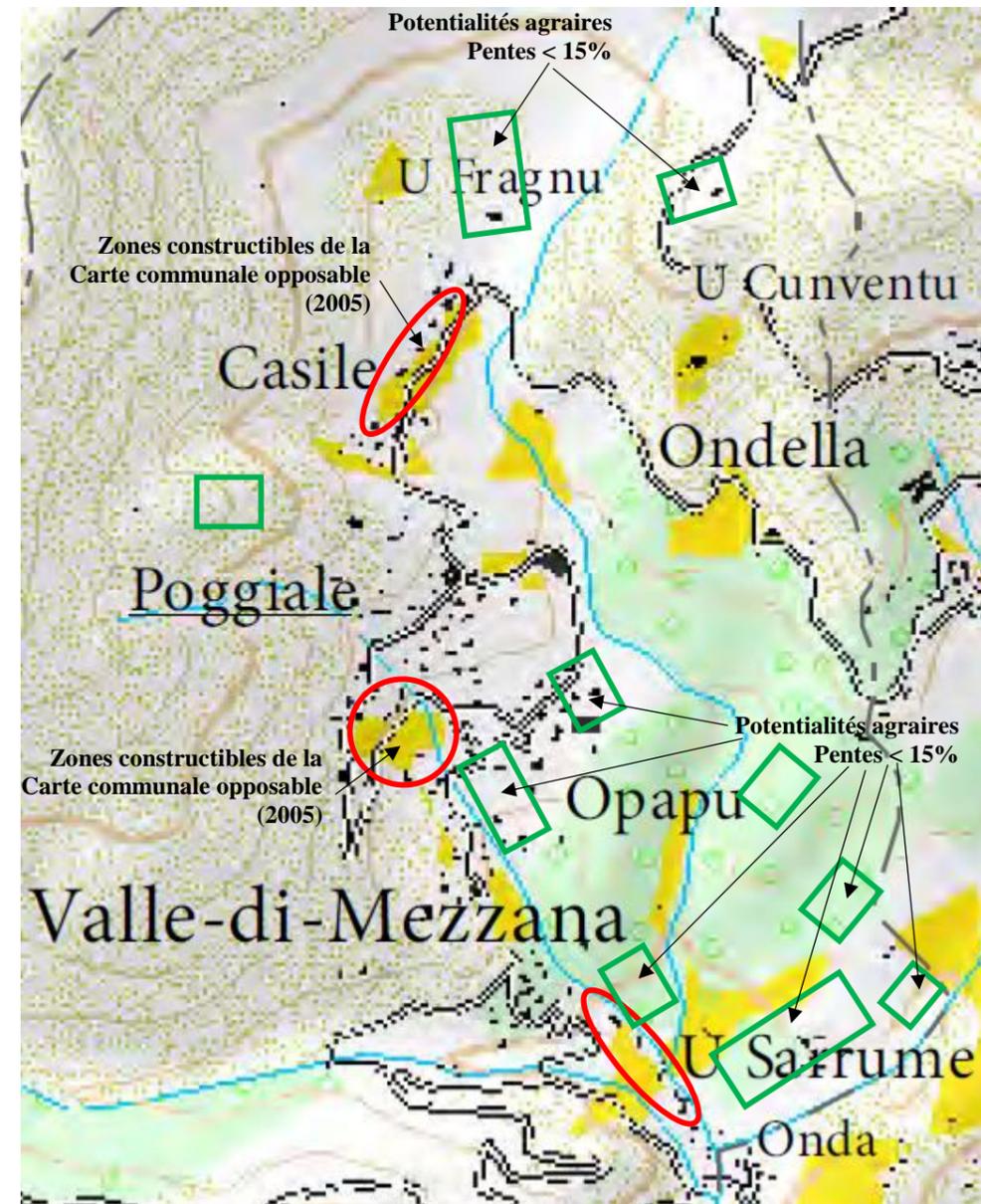
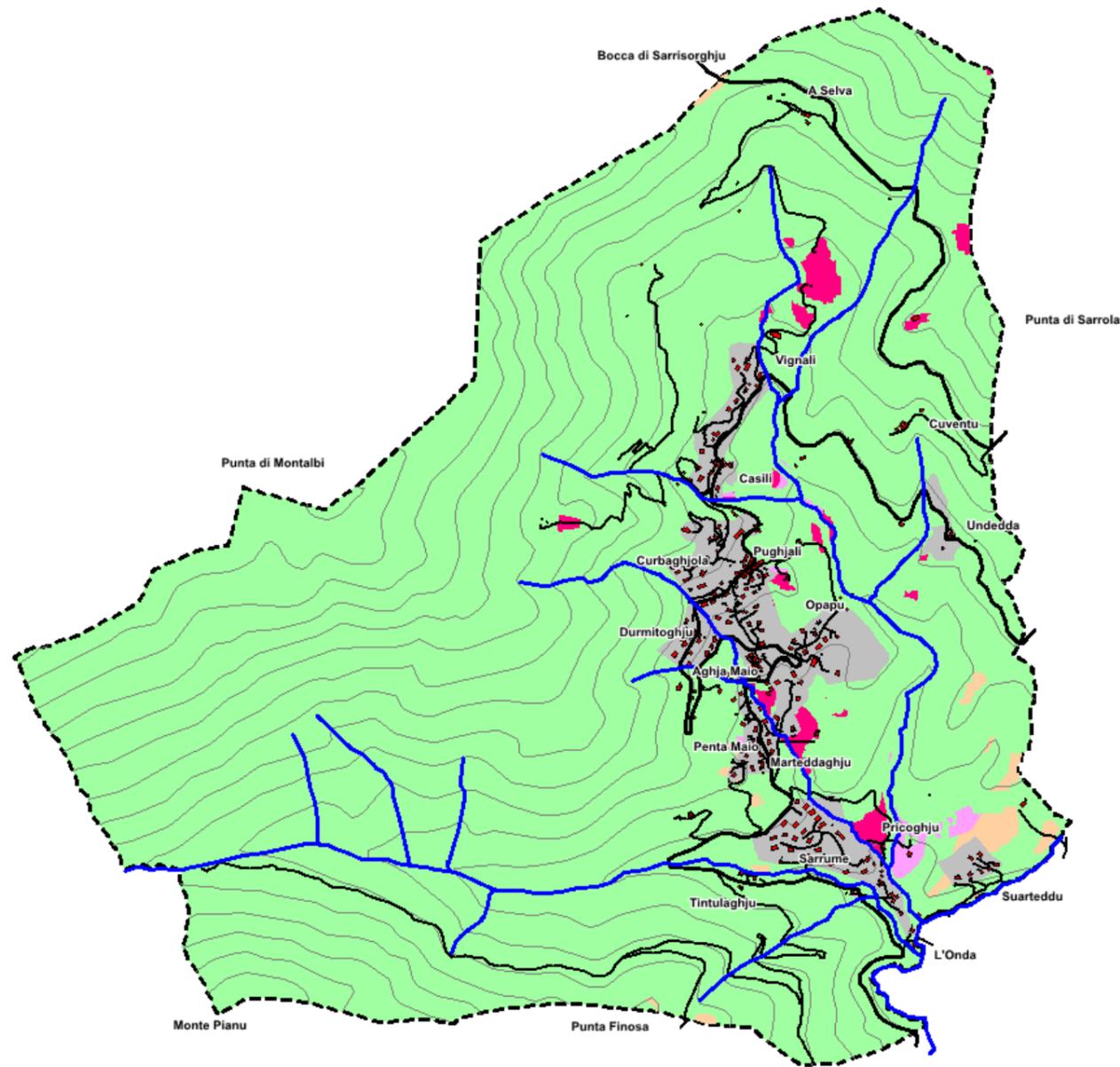


- Potentialités améliorables fortes et pentes inférieures à 15% : 10ha
 - Potentialités améliorables moyennes et pentes inférieures à 15% : 6 ha
 - Potentialités cultivables moyennes et pentes inférieures à 15% : 0ha
 - Espaces agricoles en 1982 et pentes inférieures à 15% : 4 ha
- Total potentialités agraires et pentes inférieures à 15% : 20ha**



Proposition modification ESA – AUE
Absence d'ESA sur des potentialités agraires et des pentes inférieures à 15%
Des ESA inscrits sur des espaces artificialisés (bâti)

ESA
 POTENTIALITES AGRAIRES
 PENTES INFERIEURES A 15%
 ARTIFICIALISATION DES SOLS



Proposition modification ESA – AUE
Absence d'ESA sur des potentialités agraires et des pentes inférieures à 15%
Des ESA inscrits sur les zones constructibles de la carte communale opposable avant l'approbation du Padduc.

- Fortes potentialités améliorables, pentes < à 15% et carte communale opposable : 7 ha
- Fortes potentialités cultivables, pentes < à 15% et carte communale opposable : 0ha
- Potentialités améliorables moyennes, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 4 ha
- Potentialités cultivables moyennes, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 0 ha
- Espaces agricoles en 1982, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 3ha
- Total potentialités agraires + pentes inférieures à 15% + carte communale opposable : 14ha**
- Périmètre carte communale opposable (2005)

ESA
POTENTIALITES AGRAIRES
PENTES INFÉRIEURES A 15%
CARTE COMMUNALE OPPOSABLE (2005)
ARTIFICIALISATION DES SOLS

